

Vous pensez être concerné e...

Auprès de qui pouvez-vous signaler votre situation ?

Coordonnées CNRS-DR17

- au Service des ressources humaines de la délégation :
https://extranet.dr17.cnrs.fr/IMG/pdf/plaquette_srh-2.pdf ou la Responsable développement social et santé au travail : Nadine Leludec – Tél : 02 99 28 68 23
- à l'un des médecins de prévention dont relève la DR17 :
https://extranet.dr17.cnrs.fr/IMG/pdf/liste_des_medecins_25_01_2013.pdf
- à l'assistante de service social de votre secteur :
<https://extranet.dr17.cnrs.fr/assistantes-sociales>
- à l'ingénieur régional de prévention et sécurité dont voici les coordonnées : [Lancelot NAIGEON](#) -Tél : 02 99 28 68 80
- à un représentant du personnel membre du CRHSCT, SNTRS-CGT

Françoise Hennion, titulaire, (Rennes), francoise.hennion@univ-rennes1.fr

Frédéric Boutet, titulaire, (Rennes), frederic.boutet@univ-rennes1.fr

Agnès Fercoq, suppléante, (Nantes), agnes.fercoq@cerma.archi.fr

Kevin Quessette, suppléant, (Brest), kevin.quessette@univ-brest.fr

Une cellule de veille sociale pour répondre à ces situations

La cellule de veille sociale de la délégation Paris B est composée du responsable des ressources humaines, de son adjointe, du médecin de prévention animateur régional et de l'assistante de service social.

Elle a pour objectif d'examiner les situations signalées et de décider conjointement du plan d'action à mettre en place afin de tenter de les résoudre.

Le fonctionnement de cette cellule repose sur des règles déontologiques : aucune situation n'est présentée à la cellule de veille sociale sans l'accord de la personne concernée, aucune action n'est menée sans son consentement.

Vous trouverez la charte RPS (Risque Psycho Sociaux) sur le site internet du CNRS ainsi que les fiches outils : http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/protect-soc/fiches_rps.htm

Un(e) psychologue de la MGEN est à la disposition des agents CNRS.

Organisation de la Santé du Travail (site DR17) :

<https://extranet.dr17.cnrs.fr/organisation-sante-cnrs>

Coordonnées Inserm Grand Ouest

- Représentants SNTRS-CGT au CRHSCT :

Titulaire : ROBERT Patrick (Brest) patrick.robert@univ-brest.fr

Titulaire : FROGER Josy (Angers) josy-anne.froger@univ-angers.fr

Suppléant : LEGAGNEUX Vincent (Rennes) vincent.legagneux@univ-rennes1.fr

Suppléant : COURIAUD Cécile (Nantes) cecile.couriaud@inserm.fr

- Responsable des Ressources Humaines :

Sylvie Ferrier sylvie.ferrier@inserm.fr – Tel 02 40 20 92 39

- Médecins de prévention :

https://www.rh.inserm.fr/inserm/intrarh/RHAccueil.nsf/Reg_AdrNantes.html?OpenPage

- Assistants de service social :

Anne-Marie LE BRUN anne-marie.lebrun@univ-nantes.fr – Tel 02 40 37 10 85

- Conseillère de prévention :

Céline MACCOTTA celine.maccotta@inserm.fr – Tel 02 40 35 86 87/02 40 47 77 01

Pour tout salarié

Le médecin traitant est également un interlocuteur fondamental, à même de vous apporter une aide, en relation avec le médecin du travail. C'est le médecin traitant, s'il l'estime nécessaire, qui prescrit un traitement, un arrêt de travail... Il peut avec votre accord solliciter l'intervention du médecin du travail auprès de l'employeur.

Le médecin du travail, en cas de souffrance majeure, et toujours avec votre accord, peut vous adresser au service de pathologie professionnelle du CHU de Nantes. Dans cette démarche, en cas de déficience de la médecine du travail, le médecin traitant peut être un relais essentiel.

Adresse du service de pathologie professionnelle au CHU de Nantes : Tel 02 40 08 36 35